



Les sociétés anonymes, les sociétés par actions simplifiées, les sociétés en commandite par actions, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés à responsabilité limitée simplifiées et les sociétés européennes ne peuvent pas utiliser le présent formulaire, mais doivent obligatoirement déposer une déclaration pour l'impôt par voie électronique via MyGuichet.lu

## Déclaration pour l'impôt sur le revenu et pour l'impôt commercial de l'année d'imposition 2021 et pour l'impôt sur la fortune au 1er janvier 2022

### Informations générales

G0010	Désignation du contribuable	
G0020	Numéro de dossier	
G0050	Forme juridique	
G0030	Numéro du registre de commerce	
G0040	Le numéro du registre de commerce n'est pas disponible	<input type="checkbox"/>
G0045	Date du dépôt du bilan au Registre de commerce et des sociétés	

En cas de non-dépôt, veuillez joindre une copie du bilan en annexe

G0060	Société cotée en bourse	<input type="checkbox"/>
G0065	Congrégation religieuse	<input type="checkbox"/>
G0066	Association religieuse	<input type="checkbox"/>
G0070	Objet de l'entreprise	
G0080	Bureau d'imposition	
G0090	Déclaration rectificative	<input type="checkbox"/>

### Autres informations

G0095	Ancienne dénomination et forme juridique (suite à un changement de forme juridique)	
G0100	Ancien numéro de dossier (suite à un changement de forme juridique)	
G0105	Autres informations	



### Dissolution ou liquidation volontaire

G0110

Dissolution volontaire en cours d'exercice ou en état de liquidation volontaire

G0115

Dissolution suivant l'article 1865bis du Code Civil

G0120

Absorption

G0130

Date de dissolution ou d'absorption

G0140

Date de clôture de la liquidation

Veuillez renseigner le liquidateur comme représentant légal dans la rubrique Contacts de la présente déclaration

### Liquidation judiciaire ou faillite

G0170

En état de liquidation judiciaire ou de faillite en cours d'exercice

G0180

Date de mise en liquidation judiciaire ou en faillite

G0190

Date de clôture de la liquidation judiciaire ou de la faillite

Veuillez renseigner le liquidateur judiciaire ou le curateur comme représentant légal dans la rubrique Contacts de la présente déclaration

### Exercice d'exploitation

G0210

Date d'ouverture

G0220

Date de clôture

G0225

La date de clôture a été modifiée en 2021

Veuillez déposer deux déclarations fiscales (si la case ci-dessus a été cochée)

### Devise

G0260

Devise de la déclaration

Cours de change

G0270

Type de cours

Cours moyen

Cours de fin d'année



## Contacts

### Siège statutaire ou administration centrale (à la fin de l'exercice d'exploitation)

G0308	Complément	
G0310	Numéro	
G0315	Rue	
G0320	Code postal	
G0325	Localité	
G0305	Pays	
G0370	Téléphone	
G0380	Courriel	

### Adresse postale

G0413	Boîte postale	
G0420	Code postal	
G0425	Localité	
G0405	Pays	

### Représentant légal, p.ex. administrateur délégué, gérant administratif, président du conseil d'administration

G0560	Nom	
G0570	Prénom	
G0580	Numéro d'identification national	
G0590	OU Date de naissance	
G0595	Lieu de naissance	
G0613	Boîte postale	
G0620	Code postal	
G0625	Localité	
G0630	Pays	
G0640	Téléphone	
G0645	Courriel	



## Mandataire

### Personne ou prestataire de service ayant collaboré à la rédaction de la déclaration

G0650	Personne de contact
G0730	Prestataire de service
G0668	Complément
G0670	Numéro
G0675	Rue
G0680	Code postal
G0685	Localité
G0665	Pays
G0740	Téléphone
G0750	OU Courriel



## Dispositions fiscales spécifiques

### Régime d'intégration fiscale

G2000	Est-ce que le contribuable a appartenu pendant l'exercice d'exploitation à un groupe intégré (article 164bis L.I.R.) ?	oui	non
G2010	Date de la demande d'adhésion		
G2020	Bureau d'imposition auprès duquel la demande d'adhésion au groupe intégré a été introduite		
G2025	Est-ce que le groupe intégré a opté dans la demande pour l'application de l'article 164bis, alinéa 17 L.I.R. ?	oui	non
G2030	Le contribuable a la qualité de	société mère intégrante	<input type="checkbox"/>
		société filiale intégrante	<input type="checkbox"/>
		société intégrée	<input type="checkbox"/>

### Désignation de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante

G2080	Désignation de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante		
G2090	Numéro de dossier		
G2040	La présente déclaration tient compte des totaux des revenus nets des sociétés intégrées	oui	non

### Désignation des sociétés intégrées

G2070	<u>Nom de la société intégrée</u>	<u>Numéro de dossier</u>	<u>Entreprise financière selon l'article 168bis, alinéa 1er, numéro 7 L.I.R.</u>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>
	_____	_____	<input type="checkbox"/>



## Amortissement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R.

Devise

Euro

G2300	Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2021	oui	non
G2310	Montant de l'amortissement non déduit au bilan fiscal 2021		
G2315	Montant de l'amortissement différé déduit au bilan fiscal 2021		
G2320	Somme des amortissements différés d'exercices antérieurs non utilisés		

## Données diverses

G2330	Le contribuable a-t-il été engagé dans des transactions avec des entreprises liées (articles 56 et 56bis L.I.R.) ?	oui	non
G2340	Le contribuable a-t-il opté pour la mesure de simplification énoncée dans la section 4 de la circulaire du Directeur des Contributions L.I.R. 56/1 - 56bis/1 du 27 décembre 2016 ?	oui	non
G2350	Le contribuable a-t-il été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales figurant sur la liste de l'Union Européenne (lien vers <a href="http://impotsdirects.public.lu/fr/az/l&gt;ListeUEtterritoiresNC.html">http://impotsdirects.public.lu/fr/az/l/ ListeUEtterritoiresNC.html</a> ) ?	oui	non
G2100	Le contribuable a-t-il fait l'objet d'une décision anticipée ou d'une demande de décision anticipée pour 2021 ?	oui	non
G2110	Le contribuable est-il une société de titrisation, une société d'investissement en capital à risque (SICAR), une institution de retraite professionnelle sous forme de société d'épargne- pension à capital variable (SEPCAV) ou sous forme d'association d'épargne-pension (ASSEP) ?	oui	non
G2120	Le contribuable est-il un fonds d'investissement alternatif réservé répondant aux critères de l'article 48, paragraphe 1er de la loi modifiée du 23 juillet 2016 relative aux fonds d'investissement alternatifs réservés ?	oui	non



## Dispositifs hybrides (article 168ter L.I.R.)

Devise

Euro

G2600

Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2021 des montants donnant lieu à une déduction sans inclusion

G2605

a. Au titre de paiements effectués

G2610

i. En vertu d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. qui ne remplit pas toutes les conditions visées à l'article 168ter, alinéa 3, numéro 2, dernière phrase L.I.R. ?

oui

non

G2615

ii. En faveur d'un organisme hybride au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre b) L.I.R. ?

oui

non

G2620

iii. En faveur d'un organisme disposant d'un ou de plusieurs établissements stables au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre c) L.I.R. ?

oui

non

G2625

iv. En faveur d'un établissement stable non pris en compte au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre d) L.I.R. ?

oui

non

G2630

v. Par un organisme hybride au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter L.I.R. ?

oui

non

G2640

b. Au titre de paiements réputés effectués entre le siège et l'établissement stable ou entre deux établissements au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre f) L.I.R. ?

oui

non

G2650

Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2021 des montants donnant lieu à une double déduction dans le cadre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre g) L.I.R.?

oui

non

G2660

Le contribuable est-il bénéficiaire pendant l'exercice d'exploitation 2021 de revenus donnant lieu à une déduction sans inclusion au titre d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. ?

oui

non



G2670

Le contribuable est-il bénéficiaire pendant l'exercice d'exploitation 2021 de paiements d'organisme(s) hybride(s) donnant lieu à une déduction sans inclusion au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre e) L.I.R. ?

oui

non

G2680

Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2021 des montants qui ont financé, directement ou indirectement, des dépenses déductibles, donnant lieu à un dispositif hybride dans le cadre d'une transaction ou d'une série de transaction conclues entre des entreprises associées ou dans le cadre d'un dispositif structuré visés par l'article 168ter, alinéa 3, numéro 3 L.I.R. ?

oui

non

G2690

Le contribuable a-t-il été contribuable résident dans une ou plusieurs autres juridictions ?

oui

non

Dans l'affirmative, le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2021 des montants qu'il a déduits également dans une ou plusieurs de ces autres juridictions de revenus qui ne sont pas des revenus soumis à double inclusion conformément à l'article 168ter, alinéa 4 L.I.R. ?

oui

non

G2700

Le contribuable sollicite-t-il l'imputation de retenues à la source en rapport avec des revenus d'instruments financiers transférés dans le cadre d'un transfert hybride ?

oui

non

G2710-n

Lorsque le contribuable est partie, ensemble avec une ou plusieurs entreprises associées au sens de l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 18 L.I.R., à un dispositif hybride visé par l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettres a) à e) et g) L.I.R. ou qu'il a financé directement ou indirectement, des dépenses déductibles donnant lieu à un dispositif hybride dans le cadre d'une transaction ou d'une série de transactions conclues entre des entreprises associées, il échoue d'identifier cette (ces) entreprise(s) associée(s)



## Déclaration en vertu de l'article 7 de la loi modifiée du 25 mars 2020 relative aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (DAC 6)

G2720

Le contribuable a-t-il utilisé au cours de l'année d'imposition, un ou plusieurs dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive (UE) 2018/822 ?

oui

non

Références (Arrangement ID\*) du(des dispositifs transfrontières ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'Union européenne :

---

---

Observations éventuelles :

---

---

\*) Pour les dispositifs déclarés au Luxembourg, un Arrangement ID est communiqué au déclarant initial après le dépôt de la déclaration via la plateforme MyGuichet.lu et doit être transmis à tout contribuable concerné.

### Entreprises associées (article 164ter L.I.R.)

Le contribuable a-t-il des entreprises associées au sens de l'article 164ter, alinéa 1er et alinéa 2 L.I.R.?

G2470

oui

non

Le cas échéant, veuillez joindre le complément "Entreprises associées (article 164ter L.I.R.)"

### Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.)

Le contribuable a-t-il détenu, à lui seul ou avec ses entreprises associées, plus de 50 pour cent des droits de vote, du capital ou des droits aux bénéfices dans un ou plusieurs organisme(s) à caractère collectif établi(s) hors du territoire du Grand Duché de Luxembourg conformément à l'article 164ter, alinéa 1er L.I.R. ?

---

---

oui

non

Le cas échéant, veuillez joindre le complément "Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.)" et reporter le sous-total à la page 12



## Réductions de loyer accordées dans le cadre de la pandémie Covid-19

- G2900 Le contribuable a-t-il renoncé à un loyer au courant de l'année civile 2021 dans le contexte de la crise liée au Covid-19 ? oui non
- G2910 Dans l'affirmative, combien de contrats de bail commercial sont concernés ?
- 

## Indemnités de chômage partiel et aides dans le cadre de la pandémie Covid-19

	Devise	Euro
G2920	Montant des indemnités de compensation pris en charge par l'Etat dans le cadre du régime du chômage partiel	
G2930	Montant des indemnités et aides octroyées dans le cadre de la pandémie Covid-19	



## I. Organismes à caractère collectif résidents

### Associés

G1000 Nombre de propriétaires d'actions ou de parts sociales représentant une participation d'au moins 10% en fin d'exercice d'exploitation

G1400 Au cours de l'exercice courant, y avait-il d'autres propriétaires d'actions ou de parts sociales qui à un moment quelconque avaient une participation d'au moins 10% ?

oui non

Le cas échéant, veuillez joindre le détail sur le complément "associé" (un complément par associé)

### Etablissements stables

#### Etablissements stables sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

G0760 Commune du siège social (situation à la clôture de l'exercice)

G0770 L'entreprise avait-elle des établissements stables sur le territoire d'autres communes ?

oui non

G0780 Le siège statutaire a-t-il été transféré au cours de l'exercice sur le territoire d'autres communes ?

oui non

G0790 Le siège statutaire se trouvait-il au cours de l'exercice sur le territoire d'une zone d'activité intercommunale ?

oui non

G0800 Nom de la zone d'activité intercommunale dans laquelle se trouve ou se trouvait le siège statutaire

En cas de ventilation de l'impôt commercial entre plusieurs communes la clé de ventilation définitive peut être déclarée sur l'annexe 999 si elle diverge de la clé fournie au début de l'année d'imposition

#### Etablissements stables hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg

G0870 Est-ce que le contribuable a détenu pendant l'exercice d'exploitation 2021 un ou plusieurs établissements stables hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg ?

oui non

G0880 Dans quel(s) Etat(s) ?

G2360 Est-ce que le contribuable a détenu en 2021 un établissement stable exerçant une activité de recherche et de développement dans un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen autre que le Luxembourg ?

oui non

G2370 Dans quel(s) Etat(s) ?



## Impôt sur le revenu des collectivités - Bénéfice commercial, ajouts et déductions

Bénéfice commercial	Devise	Euro
---------------------	--------	------

R0010	Bénéfice suivant bilan commercial	
0010		
R0020	Bénéfice suivant bilan fiscal (détail en annexe si suivant bilan fiscal)	
0020		

### Montants non déductibles à ajouter pour autant qu'ils ont diminué le bénéfice et montants imposables pour autant qu'ils ne sont pas compris dans le bénéfice

R0030	Amortissements inadmissibles ou excessifs pour usure ou pour diminution de substance	
0030		
R0040	Déductions pour dépréciation ou dotations aux provisions inadmissibles ou excessives	
0040		
R0050	Allocations aux réserves (suivant détail en annexe)	
1000		
R0060	Distributions cachées de bénéfice	
1010		
R0070	Rémunérations aux administrateurs	
1030		
R0260	Intérêts non déductibles conformément à l'article 168, numéro 5 L.I.R.	
R0270	Redevances non déductibles conformément à l'article 168, numéro 5 L.I.R.	
R0075	Montants non déductibles conformément à l'article 168ter L.I.R.	
R0230	Montants à inclure conformément à l'article 168ter L.I.R.	
R0240	Sous-total (R0075 + R0230)	
R0077	Revenus nets de sociétés étrangères contrôlées à inclure conformément à l'article 164ter L.I.R. (suivant détail en annexe)	
R0080	Amendes au sens de l'article 12, n° 4 L.I.R.	
1040		
R0100	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois (suivant détail en annexe)	
R0110	Retenue d'impôt étrangère	
1060		
R0120	Retenue d'impôt sur les tantièmes	
1080		



	<b>Devise</b>	<b>Euro</b>
R0220 1190 Dépenses faites dans un but cultuel, charitable ou d'intérêt général, y compris les libéralités au sens de l'article 109, alinéa 1 n° 3 L.I.R.		

### **Impôts non déductibles**

R0130 1090 Impôt sur le revenu des collectivités	
R0140 1100 Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux	
R0150 1110 Impôt sur la fortune	
R0160 1240 Impôt commercial	
R0170 1130 Impôts étrangers non déductibles (y compris les impôts non déductibles en vertu de l'article 168ter, alinéa 5 L.I.R.)	
R0180 1140 Intérêts de retard en rapport avec les impôts mentionnés ci-dessus	
R0190 1145 Autres impôts non déductibles	
R0250 R0250	
R0250 R0250	

### **Pertes étrangères réalisées dans un Etat conventionné**

R0200 1150 Perte réalisée par un établissement stable situé dans un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions (suivant détail en annexe)	
R0210 1160 Perte réalisée sur biens étrangers dans un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions (suivant détail en annexe)	



Devisé Euro

**Montants à exonérer pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice et autres montants à déduire**

81900

Revenus exonérés de participations importantes pour autant que le paiement du revenu n'a pas donné lieu à une déduction dans le chef du débiteur du revenu au titre d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. à moins que ledit instrument financier hybride ne remplisse toutes les conditions posées à l'article 168ter, alinéa 3, numéro 2, dernière phrase L.I.R.

R1010

- Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces participations

R1020

Sous-total (R1000 + R1010)

Le détail des revenus et des dépenses d'exploitation en connexion avec ces participations doit être déclaré moyennant le modèle 506a

R1030

Revenus exonérés en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R. pour autant que le paiement du revenu n'a pas donné lieu à une déduction dans le chef du débiteur du revenu au titre d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. à moins que ledit instrument financier hybride ne remplisse toutes les conditions posées à l'article 168ter, alinéa 3, numéro 2, dernière phrase L.I.R.

R1040

- Dépenses d'exploitation en connexion avec ces revenus

B1050

### Sous-total

Le détail des revenus exonérés en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R. doit être déclaré moyennant une annexe libre

## Réductions de l'over accordées

P1800

Abattement pour réductions de loyer accordées dans le contexte de la crise liée au Covid-19 (l'annexe 191 est à joindre)

## Indemnités et aides octroyées dans le cadre de la pandémie Covid-19

R1910

## Montant exonéré des indemnités et aides octroyées dans le cadre de la pandémie Covid-19



**Montants à exonérer conformément à l'article 164ter L.I.R. pour autant qu'ils sont compris dans le revenu net d'un exercice d'exploitation antérieur**

Bénéfices distribués par une société étrangère contrôlée qui sont exonérés conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 6, I, B.

B1260-1

R1260-2

R1260-3

R1260

Total

Plus-value de cession exonérée conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 7 L.I.R.

R1270-1

R1270-2

R1270-3

Total

R1280

Sous-total (R1260 + R1270)

## **Dispositifs hybrides (article 168ter L.I.R.)**

R1290 Paiements, dépenses ou pertes qui n'ont pas pu être déduits au titre d'un exercice d'exploitation antérieur dans la mesure où ils peuvent être compensés avec un revenu soumis à double inclusion pendant l'exercice d'exploitation 2021 en vertu de l'article 168ter, alinéa 3 L.I.R.

### **Autres montants à déduire**

R1060 Rectifications des amortissements  
1670



	Devise	Euro
<b>Impôts non déductibles comptabilisés sous produits</b>		
R1070	Impôt sur le revenu des collectivités	
R1080	Retenue d'impôt à la source sur les revenus de capitaux mobiliers	
R1090	Impôt sur la fortune	
R1100	Impôt commercial	
R1110	Autres impôts non déductibles	

### **Bénéfices étrangers ou autres revenus réalisées dans un Etat conventionné**

- |               |  |
|---------------|--|
| R1120<br>1730 | Résultat en bénéfice réalisé par un établissement stable<br>situé dans un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une<br>convention contre les doubles impositions (suivant détail en<br>annexe) |
| R1130         | Autres produits exonérés au Luxembourg en vertu d'une<br>convention contre les doubles impositions (suivant détail en<br>annexe)   |

**Montants à exonérer ou à déduire en relation avec des droits de propriété intellectuelle**

- |       |   |
|-------|---|
| R1200 | Exonération ou déduction partielle en vertu de l'article 50bis L.I.R. |
| R1210 | Exonération partielle en vertu de l'article 50ter L.I.R.              |

Le cas échéant, veuillez joindre le modèle 750 "Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50bis L.I.R." et/ou le modèle 760 "Exonération partielle en vertu de l'article 50ter L.I.R."

## **Surcoûts d'emprunt (article 168bis L.I.R.)**

- |       |   |
|-------|---|
| R7690 | Surcoûts d'emprunt encourus non déductibles |
| R7685 | Surcoûts d'emprunt reportés déductibles     |

Veuillez joindre le complément "Surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R." et reporter les montants R7690 et R7685 ci-dessus.

- R1300



## II. Congrégations et associations religieuses

quelle qu'en soit la forme juridique

	Devise	Euro
--	--------	------

R6060

Total des revenus nets  
(report du montant de la ligne R6060 suivant détail à joindre  
sur le complément "Détermination du total des revenus nets  
d'une congrégation et association religieuse")

## III. Organismes à caractère collectif non résidents

qui n'ont ni leur siège statutaire, ni leur administration centrale au Luxembourg

### **Etablissements stables**

#### **Genre de l'activité ou source de revenu au Grand-Duché de Luxembourg**

(les lignes G0850 à G0860 ne concernent que les collectivités non résidentes)

G0850

Détention d'un ou de plusieurs établissements stables situés  
sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

G0760

Commune où le contribuable non résident détient un ou  
plusieurs établissements stables indigènes

Détention d'un ou de plusieurs immeubles situés sur le  
territoire du Grand-Duché de Luxembourg

Autres activités ou sources de revenu

G0860

Veuillez préciser l'activité

Total des revenus nets

(report du montant de la ligne R6061 suivant détail à joindre  
sur le complément "Détermination du total des revenus nets  
des organismes à caractère collectif qui n'ont ni leur siège  
social, ni leur administration centrale au Luxembourg")

Total des revenus nets



## Impôt sur le revenu des collectivités - Régime d'intégration fiscale

### Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré

	Devise	Euro
R2010	Au début de l'exercice	
R2020	Affectation de l'exercice	
R2030	A la fin de l'exercice	

### Total des revenus nets transférés

R2040	Total des revenus nets transférés depuis les sociétés intégrées	
R2050	Total des revenus nets à ajouter au total des revenus nets de la société mère intégrante ou la société filiale intégrante	
1904		

### Libéralités transférées

R2060	Total des libéralités à prendre en compte auprès de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante	
-------	--	--

## Impôt sur le revenu des collectivités - Dépenses spéciales

### Libéralités

R2120	Libéralités année d'imposition 2021 (suivant détail en annexe)	
R2110	Report de l'année d'imposition 2020	
R2100	Report de l'année d'imposition 2019	

### Pertes d'exploitation reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs (essuyées au cours de la période d'application du régime d'intégration fiscale)

R2130	



## Impôt sur le revenu des collectivités - Montants à imputer sur la cote d'impôt

Euro

### Bonification d'impôt pour investissement

R4100 Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 91 du modèle 800)

R4120 Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 92 du modèle 800)

R4130 Total

R4140 Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2021 (report de la ligne 15 du modèle 800)

R4150 Total des acquisitions de logiciels en 2021 (report de la ligne 39 du modèle 800)

R4110 Report d'exercices d'exploitation antérieurs (suivant détail en annexe)

Le cas échéant, veuillez joindre le modèle 800 "Bonification d'impôt pour investissement"

### Bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs

R4200 Exercice courant

R4210 Report d'exercices d'exploitation antérieurs

Le cas échéant, veuillez joindre le complément "Bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs"

### Bonification d'impôt pour formation professionnelle continue

R4310 Report d'exercices d'exploitation antérieurs

### Bonification d'impôt pour investissement en capital-risque

R0840 Bonification d'impôt pour investissement en capital-risque



n° de dossier								
modèle 500								année: 2021

## Devise Euro

## **Impôt établi et payé par une société étrangère contrôlée et imputable en vertu de l'article 164ter, alinéa 4, numéro 8 L.I.R.**

R4450 Impôt établi et payé par une société étrangère contrôlée et imputable en vertu de l'article 164ter, alinéa 4, numéro 8  
L.I.R.

## **Retenues d'impôt**

R4410 Retenue d'impôt sur les tantîèmes (suivant détail en annexe)

---

R4420      Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes imputable et restituabile (articles 154 (6a), 149 (4a) et 168ter (5) L.I.R.) (suivant détail en annexe)

---

R4425      **Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes imputable dans la limite de l'impôt dû (articles 154 (6a) et 168ter (5) L.I.R.) (suivant détail en annexe)**

R4430 Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu d'une convention contre les doubles impositions en tenant compte de l'article 168ter (5) L.I.R. (suivant détail en annexe)

R4440

---

Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu des articles  
134bis et 168ter, alinéa 5 L.I.R. (suivant détail en annexe)

R4500



## Impôt commercial - Bénéfice commercial, ajouts et déductions

	Devise	Euro
--	--------	------

### Bénéfice

C0010

0010 Bénéfice de l'exercice d'exploitation établi d'après les prescriptions de la loi concernant l'impôt sur le revenu des collectivités

C0020

Montant non soumis à l'impôt commercial (suivant détail en annexe)

C0030

Sous-total

### Montants à ajouter pour autant qu'ils ont diminué le bénéfice commercial

C0110

0230 Parts de bénéfice distribuées à des associés solidiairement et indéfiniment responsables d'une société en commandite par actions sur des apports non effectués sur le capital social ou à titre de rémunération (tantièmes) pour la gérance

C0120

Quote-part dans les pertes de sociétés de personnes

C0130

Perte d'exploitation subie dans des établissements stables situés à l'étranger

C0140

7010

C0140

7010

### Montant à déduire pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice commercial

C0200

0430 Quote-part dans les bénéfices de sociétés de personnes et dividendes ou parts de bénéfice en raison d'une participation d'au moins 10% dans une société de capitaux pleinement imposable

C0210

Part du bénéfice d'exploitation se rapportant à des établissements stables situés à l'étranger

C0215

Revenus nets inclus au total des revenus nets conformément à l'article 164ter L.I.R. pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice d'exploitation

### Libéralités

C0240

1460 Libéralités année 2021

C0230

1465 Report de l'année 2020

C0220

1466 Report de l'année 2019



## Impôt commercial - Régime d'intégration fiscale

	Devise	Euro
<b>Total des pertes d'exploitation reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré</b>		

C0310 Au début de l'exercice

C0320 Affectation de l'exercice

C0330 A la fin de l'exercice

## Bénéfices d'exploitation transférés

C0340 Bénéfices d'exploitation transférés depuis les sociétés intégrées

C0350 Bénéfice d'exploitation à ajouter au bénéfice d'exploitation de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante

## Libéralités transférées

C0360 Total des libéralités à prendre en compte auprès de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante

## Impôt commercial - Pertes d'exploitation

**Pertes d'exploitation reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs (essuyées au cours de la période d'application du régime d'intégration fiscale)**

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410

C0410



## Impôt sur la fortune - Fortune d'exploitation au 01/01/2022

(ne concerne pas les contribuables non résidents)

	Eléments de fortune imposables et éléments de fortune exempts en vertu des § 60, § 60bis et § 60ter BewG	Eléments de fortune exempts de l'impôt luxembourgeois sur la fortune en vertu des conventions contre les doubles impositions
20010	Immeuble(s) d'exploitation situé(s) au Luxembourg (à indiquer par leur valeur unitaire)	
20020	La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments	<input type="checkbox"/>
20030	Immeuble(s) d'exploitation situé(s) à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation)	
20050	Total	
0010		
20070	Droits d'exploitation	
0020		
20090	Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12)	
0030		
20110	Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12)	
20130	Titres évalués au 31/12	
20200		
6910		
20400		
0070	- Exonération participation(s) (§ 60 BewG)	
20410		
0075	- Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60bis BewG)	
20420		
0085	- Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60ter BewG)	
20500		

**Total de la fortune brute**



Eléments de fortune imposables et  
éléments de fortune exempts en  
vertu des § 60, § 60bis et § 60ter  
BewG

Eléments de fortune exempts de  
l'impôt luxembourgeois sur la  
fortune en vertu des conventions  
contre les doubles impositions

Z0600

Dettes et provisions

Z0620

Dont dettes non déductibles (§ 60, § 60bis et § 60ter BewG)

Z0630

Dont provisions selon article 46, numéro 8 L.I.R.

Z0750

0060

### **Dettes et provisions déductibles**

Z0800

Z0800

Z0900

### **Total des déductions**

Z1000

0300

### **Fortune nette**

#### **Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale (§ 8a VStG)**

F1200

Par affectation du bénéfice de l'année d'imposition 2021

F1210

Par affectation des réserves libres antérieurement constituées  
(seulement à défaut de bénéfice suffisant)

F1230

Montant de la réduction de l'impôt sur la fortune (1/5 de la réserve  
constituée)

### **Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s)**

Les immobilisations financières sont à évaluer à la fin de l'année (31 décembre 2021) (§ 63 BewG)

Z0001

Cours de fin de l'exercice d'exploitation

Z0002

Taux de conversion



## Impôt sur la fortune - Impôt minimum

Montants comptabilisés aux comptes (\*) définis par le plan comptable normalisé (à l'exclusion de la valeur comptable des postes, dont le droit d'imposition appartient à un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une convention tendant à éviter les doubles impositions)

	Devise	Euro
F1300 1020	Immobilisations financières (23*)	
F1310 1025	Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de participation (41*)	
F1320 1030	Valeurs mobilières (50*)	
F1330 1035	Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse (51*)	
F1340 1040	Somme des comptes (23, 41, 50, 51 du plan comptable normalisé)	
F1350 1045	Total bilan indigène (du plan comptable normalisé)	

Dans la mesure où des données à caractère personnel de personnes physiques sont communiquées par l'administré, elles sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)» ([www.acd.lu/fr/az/r/RGPD\\_GDPR.html](http://www.acd.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html)).

### Signature

**Nous affirmons que la présente déclaration est sincère et complète**

**Le représentant légal (ou toute personne mandatée par ce dernier)**

, le